

Comité provincial Namur

PV N° 6 – Réunion de Bureau du 08 décembre 2011.

Participent à la réunion : Mme DUPUIS-ETIENNE, Mrs Jean-Marie DELEUZE, Guy HENQUET, José LAUWERYS, Michel MESUREUR.

Concerne : Rencontre de coupe provinciale Braibant – Eghezée A.

Monsieur DELEUZE expose les raisons qui l'ont amené à sanctionner l'équipe d'Eghezée A. du FORFAIT pour la rencontre précitée.

A la lecture de la feuille de match, il apparaît que le joueur GREGOIRE Thomas a participé à la rencontre alors qu'il avait été aligné avec l'équipe B. lors de la rencontre du 02 octobre 2011, Eghezée B. – BC First, ce qui le qualifiait pour disputer les rencontres de coupes avec cette équipe ainsi qu'il est prévu dans le règlement des coupes provinciales seniors (point 8).

Tenant compte du fait - que les listes fournies avant les coupes ont toujours constitué une aide et non un moyen de sanction ;

- qu'en date du 30 août 2011, le secrétaire du club d'Eghezée a été averti que si un joueur évoluait dans une équipe, il ne pouvait plus être aligné dans une autre ;

- que nonobstant cette information, le joueur GREGOIRE Thomas a été aligné d'abord avec l'équipe B. du BC Eghezée

- que la jurisprudence veut que le C.P., plutôt que de sanctionner, a toujours fait prévaloir la participation à une rencontre prioritairement à l'inscription sur une liste (car certains clubs omettent de rentrer les listes souhaitées) ;

- que l'on ne change pas les règles édictées en cours de saison.

Pour ces raisons, le Bureau du C.P. confirme la décision prise par Monsieur Jean-Marie DELEUZE et signifiée au secrétaire du club d'Eghezée en date du 06 décembre 2011 déclarant la rencontre Braibant – Eghezée A. **perdue** par le club d'Eghezée.

L'équipe de Braibant est donc qualifiée pour les ¼ de finales.

Carine Dupuis – Guy Henquet